



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers
04/07/2024	05/07/2024	En exercice 10
		Présents 7
		Votants 10
7		

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX, Jean-Marc LEGROS et Olivier LEMOINE.

Avait donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX, Jean-Marc LEGROS à Xavier LUCIANI et Olivier LEMOINE à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excuses : -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

07-2024-05 Décision modificative n°1

La Chambre Régionale des Comptes a établi un BP à minima et n'a tenu compte que des dépenses réellement engagées juridiquement.

Le BP étant arrêté par Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal recouvre ses droits en matière de décisions budgétaires.

Aussi et afin de pouvoir faire face à certaines dépenses non engagées juridiquement, mais nécessaires, il convient de prendre la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-ECLAIRPUB : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-GUEPIERE : Résidence de la Guèpière	0.00 €	22 650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	172 650.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	175 150.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		175 150.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la décision modificative ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prise de décision.



Madame le Maire,

M. Cesari

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

[Signature]

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2024
- et de sa publication le 24/07/2024



Madame le Maire,

M. Cesari

Martine CESARI.